

LA DÉFENSE
DES DROITS
DE L'HOMME

**Antoine Deltour - Raphaël Halet :
pour une protection maximale et
universelle des lanceurs d'alerte**

Simon Pierre Ngue Bong

Barreau du Cameroun

De ma lointaine Afrique, sous la pluie battante de cette fin de juin 2016, j'apprenais la condamnation d'Antoine Deltour et de Raphaël Halet à une peine d'emprisonnement avec sursis et une peine d'amende pour vol et viol du secret des affaires par un tribunal correctionnel luxembourgeois. Cette nouvelle tombait comme un couperet.

Le concept de lanceur d'alerte, sous les tropiques d'où je viens, ne nous parle guère. Mais le regard hagard d'Antoine Deltour sur un corps frêle et le désespoir qui se lisait sur le visage inquiet de Raphaël Halet interrogeaient le tréfonds de ma conscience.

En 2011, Antoine Deltour, jeune auditeur français de Price Waterhouse Coopers Luxembourg, prend connaissance dans le cadre de son travail d'information concernant les pratiques fiscales de certaines de multinationales qui, grâce à des accords avec l'administration fiscale luxembourgeoise appelés « rescrits fiscaux », bénéficient de taux d'imposition extrêmement minorés – de l'ordre de 2 ou 3 %, voire moins – de leur bénéfice, leur permettant d'échapper à l'imposition dans les États dans lesquels leur multitude de filiales réalisent leur chiffre d'affaires.

Choqué par ces pratiques qu'il juge contraire à l'éthique, à la justice sociale et à ses valeurs personnelles, il démissionne du cabinet d'audit copiant des dizaines de milliers de documents qu'il remet à un journaliste français, Édouard Perrin. Le contenu de ces documents fera l'objet d'une émission de télévision en 2012. C'est en regardant cette émission de télévision que Raphaël Halet, alors employé à Price Waterhouse Coopers Luxembourg, se rend compte que son travail consiste à manipuler ces documents soumis à une confidentialité absolue. Lui aussi se sent honteux d'être un rouage dans une machine dont le but est de priver les États d'impôts pour financer les différentes politiques publiques. Il prend contact avec le même journaliste et lui communique des centaines d'autres rescrits fiscaux. L'ensemble des documents est mis à la connaissance du public par un consortium de journalistes. L'émoi est

mondial. C'est le scandale nommé « LuxLeaks ».

Leur employeur découvre le pot aux roses et remonte la trace des deux lanceurs d'alerte et du journaliste. Une plainte est déposée, non sans avoir obtenu au préalable, sous la contrainte la plus abjecte, le silence de Raphaël Halet qui n'a point eu le temps d'être connu du public avant l'audience et de profiter ainsi de son soutien comme Antoine Deltour, libre de ses pensées et de ses actions.

La suite, tout le monde ne la connaît que trop bien. Le journaliste est acquitté mais les deux lanceurs d'alerte, que le tribunal, comble d'ironie, a pris la peine de reconnaître comme tels, sont condamnés à neuf et douze mois d'emprisonnement avec sursis et 1 500 et 1 000 euros d'amende.

Bien que la peine soit symbolique, les deux compères ont relevé appel de la décision, comme le parquet général, prêts à se battre lors d'un second round judiciaire prévu pour décembre 2016.

D'après le Conseil de l'Europe, le lanceur d'alerte est « toute personne qui révèle des informations concernant des menaces ou un préjudice pour l'intérêt général dans le contexte de sa relation de travail dans le secteur public ou privé¹ ». Il faut ajouter que le lanceur d'alerte agit de façon désintéressée. Antoine Deltour et Raphaël Halet sont-ils des lanceurs d'alerte ?

Comment pourrait-on en douter ? Les informations ont été obtenues dans le contexte de leur relation de travail. Elles permettent de comprendre l'un des mécanismes par lesquels les multinationales échappent au paiement d'un impôt juste dans la plupart des États. Grâce à ces informations, l'on a pu apprendre que les États européens seulement perdraient a minima un milliard de milliards d'euros environ chaque année à cause des rescrits fiscaux dans le seul Luxembourg. Et pour bien montrer le caractère hautement appréciable des actions d'Antoine Deltour et de Raphaël Halet, une dizaine d'États dans le monde se sont rués sur les multinationales en cause pour opérer des

¹ « La protection des lanceurs d'alerte », recommandation CM/Rec(2014)7, adoptée le 30 avril 2014 par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe (Nde).

redressements. Des paiements ont été faits et beaucoup d'États ont annoncé vouloir suivre la même démarche.

Alors, pourquoi avoir condamné Antoine et Raphaël alors même que le premier a obtenu deux prix récompensant sa bravoure et son engagement ?

Le lanceur d'alerte bénéficie d'un statut reconnu au Luxembourg comme dans une dizaine d'autres États dans le monde. Mais dans le cas précis du Luxembourg et de façon paradoxale, le vol des documents de son employeur et le viol du secret professionnel et du secret des affaires sont des infractions sévèrement punies sans qu'il soit apparemment possible d'invoquer le mobile altruiste de l'acte.

Cette inadéquation entre la protection du secret d'État ou du secret des affaires et la protection du lanceur d'alerte montre bien le peu de volonté qui anime les acteurs institutionnels de véritablement offrir un cadre de protection aux lanceurs d'alerte. Il n'y a qu'à voir l'acharnement de l'administration américaine contre Edward Snowden et Julian Assange et la lourde condamnation de Chelsea Manning, dans un pays qui a une longue culture du whistleblower et un cadre juridique lui reconnaissant des droits. Il n'y a qu'à voir également l'empressement de l'Union européenne à adopter, aux lendemains des révélations de nos deux héros, une directive sur le secret des affaires qui restreint fortement la liberté d'action des lanceurs d'alerte.

Le lanceur d'alerte semble être un être claquemuré dans une solitude insupportable, généralement sans travail ni ressources, parfois traqué et souvent emprisonné.

Et pourtant, le lanceur d'alerte est à la démocratie ce que les forêts sont pour notre planète : une réserve d'oxygène qui permet à une machine lestée de ses injustices et à bout de souffle, de respirer. Oui, il s'agit d'un héros des temps modernes qui, mû par un altruisme sans faille, brise la glace de plus en plus épaisse du silence pour éclairer la société sur les dangers multiformes. C'est une espèce de surhomme qui est sacrifié sur l'autel de notre impuissance et meurt cloué sur la croix de notre inaction. Le lanceur d'alerte est la conscience que nous perdons chaque jour face aux forces invisibles qui érodent sans cesse nos droits,

accentuent la pauvreté et banalisent l'injustice partout dans le monde.

Les lanceurs d'alerte sont de véritables héros qui méritent mieux que l'ersatz de compassion que nous feignons d'avoir, assis sur le confort de notre conformisme. Alors pourquoi tous les États du monde ne se retrouveraient-ils pas pour adopter une charte universelle des droits du lanceur d'alerte et en assurer la véritable exécution ?

Pourquoi abandonner seuls les lanceurs d'alerte entre le marteau de la répression des États et l'enclume de la toute-puissance de leurs employeurs ? Antoine et Raphaël interpellent le fonctionnement de l'institution judiciaire qui doit faire le choix malaisé entre un droit inadéquat et la justice immuable.

Faut-il que nos héros continuent de vivre comme des rats, cachés dans des chambres sans lumière du jour, traqués comme des bêtes sauvages, changeant d'identité et de domicile chaque jour, portant sur eux le fardeau de leurs si importantes révélations comme des péchés véniels dont ils ne seront jamais absous ?

Raphaël et Antoine, entrez fiers dans le Panthéon des peuples du monde, fiers de votre courage, fiers de votre soif de justice, fiers du service que vous rendez dans la souffrance de la chair et le tourment de l'esprit ! « Le silence, disait Mirabeau, est la leçon des rois.² » Désormais, la parole du peuple exposera le silence coupable des rois !

L'Africain que je suis ne peut que rêver à une protection universelle, effective et maximale des lanceurs d'alerte. Nous avons plus que jamais besoin de voir éclore des Halet, Deltour, Snowden, Manning et autres Stéphanie Gibaud sous les tropiques. Nous avons besoin d'une nouvelle race d'hommes qui ne seront plus considérés comme des héros mais comme de simples citoyens qui se seront acquittés de leur devoir d'information, fiers, libres, encouragés et protégés. Des hommes et des femmes qui maintiendront allumée la flamme de la liberté d'expression et de l'intérêt général, qui permettront de faire reculer la pieuvre géante qui enserre notre continent dans ses membres tentaculaires et libéreront

² Cette phrase, initialement prononcée par Jean Baptiste de Beauvais dans son oraison funèbre de Louis XV, a été reprise par Mirabeau lors de la Constituante (NdE).

la démocratie et les droits de l'homme piégés par la dictature déguisée qui sévit sous nos cieux. Sans crainte pour leur travail, leur liberté, leur famille, leur dignité ou même leur vie.

Qui nous permettra de savoir réellement combien de milliers de milliards d'euros sont frauduleusement spoliés à l'Afrique chaque année ? Qui exposera la vérité sur les guerres qui tuent des milliers de nos compatriotes chaque année ? Ils sont nombreux ceux qui attendent le signal de départ pour enfin briser la glace de la peur et de la solitude.

Il nous appartient à tous d'agir. Ensemble.